

LA FORCE AU SERVICE DE LA PAIX

Extrait d'un discours prononcé le 21 septembre 1948 à Kingston, (Ontario) sous les auspices de l'Association des municipalités d'Ontario par l'honorable L.B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Le Gouvernement canadien a montré clairement que non seulement il était prêt à s'unir aux autres démocraties de l'Atlantique nord pour former un pacte de sécurité collective régionale, mais qu'il était très désireux de faire partie d'une telle union. Nous sommes d'avis que le maintien d'une force supérieure par les nations pacifiques constitue à l'heure qu'il est le meilleur moyen d'assurer cette paix.

Vous savez sans doute que des représentants du Gouvernement canadien participent, depuis plus de deux mois, à des entretiens officiels et préliminaires qui se poursuivent à Washington au sujet des problèmes de sécurité soulevés par la résolution Vandenberg. Ces entretiens ont lieu entre des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, des Etats du Benelux et du Canada.

ENTRETIENS FRUCTUEUX

Les gouvernements intéressés ont décidé d'un commun accord de ne rien publier sur ces entretiens avant d'en être arrivés à une décision. Il ne m'est donc pas permis de vous faire part de la tournure que prennent ces entretiens, mais je puis vous dire que le Gouvernement canadien a lieu d'espérer qu'ils porteront fruit. J'ajoute que le Canada y joue un rôle important.

Depuis la fin de juillet, le Gouvernement canadien a également un observateur qui assiste, à Londres, aux entretiens du Comité militaire des puissances signataires de l'Accord de Bruxelles, c'est-à-dire, le Royaume-Uni, la France et le Benelux. Des observateurs des Etats-Unis assistent aussi à ces réunions. Les rapports du Comité militaire sont soumis aux chefs d'état-major des parties à l'Accord de Bruxelles qui, à leur tour, les transmettent aux ministres de la Défense des pays en cause.

Je suis certain que le peuple canadien a appuyé avec enthousiasme la part que le pays a prise à la création d'un système efficace de sécurité régionale. Il a approuvé ces mesures, sachant bien que la participation à un tel système de sécurité pourrait exiger, en cas d'alerte, que nous partagions non seulement les risques, mais encore nos ressources. Ainsi, une fois le système de sécurité établi pour la défense de l'Atlantique nord, il sera nécessaire de faire une juste répartition des obligations, de façon à permettre à chacune des nations participantes d'apporter dans les domaines de la défense collective et de la production la contribution la plus efficace.